



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. **Débitrice: BMS Service Center SA**, de siège social,
1955 Chamoson
2. **Délai pour contester l'état de collocation:**
20 jours après la publication
3. **Délai pour contester l'inventaire:**
10 jours après la publication
4. **Remarques:** Dans la liquidation susmentionnée, sont déposés
à l'Office des Faillites du district de Conthey dès le 30 août
2013 :
- 1.L'inventaire ;
 - 2.L'état de collocation ;
 - 3.La décision de l'administration de la faillite de ne pas con-
tester les revendications des biens ;
 - 4.Les décisions de l'administration de la faillite :
- de ne pas introduire action en responsabilité contre les fon-
dateurs et les organes de la société au sens de l'art. 827 CO.
Un délai de 10 jours dès la présente publication est imparti
aux créanciers pour :
1.Porter plainte contre les opérations d'inventaire.
Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti
aux créanciers pour :
2.Intenter action contre l'état de collocation ; sinon, il sera ac-
cepté (art. 250 LP) ;
3.Se prononcer sur la proposition de l'administration de la
masse en faillite concernant les revendications des biens non
contestées.
Demander, sous peine de péremption, la cession des droits de
la masse dans le sens de l'art. 260 LP concernant les revendi-
cations des biens au cas où l'ensemble des créanciers accepte-
rait la proposition de l'administration de la faillite.
4.Se prononcer sur les propositions de l'administration de la
faillite
- de renoncer à introduire action en responsabilité selon l'art.
827 CO
Au cas où la majorité des créanciers accepterait les proposi-
tions de l'administration de la faillite ; chaque créancier
pourra demander, dans le même délai péremptoire de
20 jours, la cession des droits de la masse (art. 260 LP) aussi
bien pour ouvrir action en justice que pour contester les reven-
dications.
Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés

à l'Office des Faillites du district de Conthey.
But social : Exploitation d'un centre de services dans le do-
maine de la comptabilité, du personnel, de l'informatique, de
la logistique, des finances et du controlling, etc.
Office des faillites du district de Conthey
R. Vergère, préposé
1963 Vétroz

01046873